



COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

en date du 11 Septembre 2014

Etaients présents : M. Hubert SAUVAIN, M. Vincent DANCOURT, M. Luc JOLIET, M. Patrice ESPINOSA, Mme Françoise JACQUES, M. Gérard TRÉMOULET, Mme Ghislaine POIVRE, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Nathalie ANDRÉOLETTI, M. Daniel BAUCHET, M. François BIGEARD, Mme Martine BLIGNY, M. Jean-Paul BONY, Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Luc BRIOTET, Mme Pascale CHERVET, M. Daniel CHETTA, Mme Francine COTTIN, M. Vincent CROUZIER, M. Jean-Marie FERREUX, M. Bernard GEVREY, Mme Patricia GRAPPE-ZAPHIROPOULOS, M. Georges GROSSEL, M. Jean-Claude GUIBLAIN, M. Alain IMARD, M. Paul JEANNERET, Mme Catherine LANTERNE, M. Jacky LAPIERRE, M. Jacques LAURIOT, Mme Élisabeth LAURENCOT, M. Michel MANGOLD, M. Jean MATHÉ, Mme Monique PINGET, M. Jacky PILLOT, M. Jacques PROST, Mme Liliane ROUSSELET, M. Daniel SUTY.

Etaients Absents/ excusés : M. Daniel BAUDRON, Mme Catherine BERTET (Pouvoir à M. Hubert SAUVAIN), Mme Évelyne BRÉDILLET (Pouvoir à M. Jean MATHÉ), Mme Nathalie BONNET, M. Cyril BULOT (Pouvoir à M Vincent DANCOURT), Mme Sandrine COURIER, Mme Céline GOMES DA SILVA, M. Bruno JOUFFROY, M. Pascal MARTEAU, M. Guy MORELLE (Pouvoir à M. Jean-Guy CROUAIL), M. Daniel SAUVAIN (Pouvoir à M.BAUCHET).

Etaients présents également : Benjamin MODI, Muriel BOUDIER.

Secrétaire de séance :

Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Patrice ESPINOSA est élu secrétaire de séance.

Monsieur Benjamin MODI, Directeur Général des Services, fait l'appel.

Le Président souhaite proposer à l'assemblée délibérante l'ajout des 2 rapports supplémentaires. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte ces 2 rapports supplémentaires.

- Création d'un comité de pilotage pour la construction de nouveaux locaux
- Cession des lots 4 et 11 du marché de transport périscolaire/extrascolaire.

POINT 1 : DÉLÉGATIONS DU PRÉSIDENT

Avis du bureau : FAVORABLE

Le Conseil communautaire par 41 voix pour et une abstention, décide, de déléguer au Président, pour la durée de son mandat, l'exercice des missions suivantes :

1. Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics communautaires ;
2. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil des procédures formalisées tel que fixé par décret publié au J.O.U.E. ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
3. Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
4. Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
5. Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
6. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
7. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 6 000 euros ;

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

8. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
9. Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la communauté de communes à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
10. Exercer, au nom de la communauté de communes, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la communauté de communes en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien dans les ZAE selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans tous les cas ;
11. Intenter au nom de la communauté de communes les actions en justice ou défendre la communauté de communes dans les actions intentées contre elle, pour tout type de contentieux, quel que soit l'ordre ou le degré de juridiction ;
12. Signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
13. Exercer au nom de la communauté de communes le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme ;
14. Prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux d'une zone d'aménagement concerté sur le territoire de la communauté de communes ;
15. Autoriser, au nom de la communauté de communes, le renouvellement ou l'adhésion aux associations (Association des Communautés de France - AdCF- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement - CAUE - ...), dont elle est membre.

Le Président rendra compte sur l'ensemble de ces délégations à chacune des réunions obligatoires du Conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de la délégation ci-dessus.

POINT 2 : BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°1/2014

Avis du bureau : FAVORABLE

Dans le cadre des actions à mener auprès des assistants maternels, deux interventions sont prévues en septembre et en novembre prochains pour le RPE Nord de GENLIS.

Il convient d'établir la décision modificative suivante afin d'ouvrir les crédits nécessaires à ces actions :

6218.64	Autre personnel extérieur	+ 600,00 €
6184.64	Versement aux organismes de formation	- 600,00 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative ci-dessus.

POINT 3 : ADMISSION EN NON VALEUR

Avis du bureau : FAVORABLE

Monsieur le Trésorier de Genlis nous demande l'admission en non-valeur d'un titre (facturation périscolaire) d'un montant de 31.92 € émis en mai 2010. Le débiteur a fait l'objet d'une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire entraînant l'effacement de ses dettes.

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte l'admission en non-valeur du titre d'un montant de 31.92 euros.

POINT 4 : CRÉATION DE RÉGIES D'AVANCES ET DE RECETTES POUR LES ALSH 11-13 ANS

Avis du bureau : FAVORABLE

Dans le cadre du transfert de la compétence enfance jeunesse généralisée, les ALSH 11-13 ans d'AISEREY et de GENLIS sont transférés à la communauté de communes.

Les ALSH 11-13 ans d'AISEREY disposait d'une régie d'avance pour le paiement des dépenses afférant au fonctionnement des activités organisées et d'une régie de recettes destinée à encaisser les recettes provenant des différentes activités.

Les dépenses et les recettes des ALSH 11-13 ans étaient gérées dans le cadre de la régie de l'espace Coluche.

Afin de bien identifier les activités de ces accueils, le Président propose de créer une régie de recettes et une régie d'avances pour chacun de ces ALSH.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide

- de créer une régie de recettes et une régie d'avance respectivement pour les accueils de loisirs 11/13 ans d'AISEREY et de GENLIS,
- un montant d'encaisse maximum de 500 euros par accueil,
- un montant d'avance maximum de 300 euros par accueil,

Monsieur Gérard TREMOULET, précise que les montants précités sont insuffisants pour faire face aux dépenses d'essence, frais de péage et de nourriture.

Le Président précise qu'une convention sera prochainement signée avec un pétrolier national évitant l'avance pour les frais d'essence et de péage.

POINT 5 : MARCHÉ D'ASSURANCES – ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE

Avis du bureau : FAVORABLE

Le marché d'assurances de la collectivité doit être renouvelé à compter du 1er janvier 2015. Une consultation sera lancée.

Compte tenu de l'étendue de nos compétences, le Président propose de prendre l'attache d'un assistant à maîtrise d'ouvrage afin de nous assister pour l'élaboration du dossier de consultation

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte de prendre une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du marché d'assurances (élaboration du cahier des charges et analyse des offres).

POINT 6 : CONTRAT AMBITION COTE D'OR

Avis du bureau : FAVORABLE

Par délibération en date du 17 juillet 2014, le conseil communautaire a validé le principe de souscrire un contrat « Ambition Côte d'Or » auprès du Conseil Général de la Côte d'Or.

Le Président a invité les vice-présidents, les élus communautaires et les Maires à mener une réflexion durant cet été afin de présenter leurs projets dès septembre 2014.

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Le Conseil Communautaire procède au classement des dossiers proposés.

Le conseil communautaire par 33 voix pour et 9 abstentions approuve les projets proposés selon le classement suivant :

1. Deux Multi accueil petite enfance (projet CCPD)
2. Réhabilitation du site de la ferme aux escaliers - ALSH, restauration, ...- (projet CCPD)
3. Plate-forme de broyage de végétaux (SMICTOM)
4. Elaboration d'un schéma de développement des itinéraires de randonnées (projet CCPD)
5. Observatoire social (projet CCPD)
6. Observatoire fiscal (projet CCPD)
7. Accueil de loisirs, restaurant scolaire « le chupito » à LONCHAMP (projet CCPD)
8. Les projets communaux, sans classement particulier
 - GENLIS
 - Acquisition d'une balayeuse
 - Acquisition d'un système GPS
 - Acquisition d'un système d'information géographique (SIG)
 - Construction d'un parking poids lourds
 - IZIER
 - Construction d'un espace de loisirs et de rencontre
 - Aménagement d'un terrain multi-sports
 - ROUVRES-En-PLAINE
 - Construction d'un immeuble collectif
 - Aménagement d'une aire multi sport
 - THOREY-EN-PLAINE
 - Espace multigénérationnel extérieur
9. Accueil de loisirs, restaurant scolaire à BESSEY-LES-CITEAUX (projet CCPD)

Le Président précise que pour les projets communautaires, l'acceptation d'un dossier dans le contrat Ambition Côte d'Or ne vaut pas engagement de la Communauté de Communes quant à sa réalisation.

20h45 - départ de Monsieur Vincent DANCOURT

POINT 7 : CLAS – EXTENSION À TOUT LE TERRITOIRE

Avis de bureau : FAVORABLE

Un dispositif CLAS – Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité – est assuré sur la commune de GENLIS par des animateurs périscolaires, compétents dans ce domaine.

Ce dispositif a été initié par la Ville de GENLIS et a été maintenu lors du transfert de la compétence périscolaire en 2006, sans être déployé sur le territoire comme le principe de traitement d'égalité entre les communes le prévoyait.

Ce dispositif consiste à :

- apporter un soutien scolaire aux enfants en difficulté identifiés par les enseignants,
- appliquer une continuité entre les activités scolaires et les actions d'accompagnement, qui nécessite une liaison régulière entre les enseignants et les animateurs CLAS,
- impliquer les familles dans l'accompagnement à la scolarité en leur apportant un espace d'information, de dialogue, de soutien et de médiation.

Ce dispositif est gratuit pour les familles et subventionné par la Caisse d'Allocations Familiales. Il s'articule avec les autres actions mises en place dans le cadre du projet éducatif de la communauté de communes.

Le CLAS représente un réel bien-fondé pour les élèves en difficulté.

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Le Président propose d'étendre ce dispositif à l'ensemble du territoire communautaire en raison de la stricte application de la réglementation en vigueur et surtout pour permettre à tous les élèves du territoire de bénéficier des mêmes droits.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'extension du CLAS à tout le territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

POINT 8 : ECRITURE DE LA POLITIQUE SOCIALE

Avis de bureau : FAVORABLE

Dans le cadre de la nouvelle compétence « action sociale » et l'extension des actions proposées par l'espace Coluche à l'ensemble du territoire de la Communauté de communes, le Président propose de prendre l'attache d'un cabinet pour l'écriture de la politique sociale de la Collectivité qui se décline comme suit :

- écriture de la politique sectorielle,
- déclinaison de la politique en actions,
- évaluation de la politique menée.

La mission d'accompagnement se décompose en 3 phases :

- A partir de septembre, groupe de travail composé uniquement d'élus (commission ad hoc) = écriture de la politique publique
- Octobre / novembre, déclinaison de la politique générale en actions concrètes
- Décembre, écriture du projet social de territoire (commission mixte = élus + administratifs)

Monsieur Jean Emmanuel ROLLIN précise que l'un des prérequis à l'écriture de cette politique sociale est la connaissance des données du territoire, cet état des lieux sera réalisé dans le cadre de cette mission.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte le principe d'accompagnement pour l'écriture d'une politique sociale

20h50 – départ de Monsieur Gilles BRACHOTTE

Sortie de la salle du conseil de Monsieur Jacky PILLOT

POINT 9 : RECONDUCTION DU MARCHÉ DE TRANSPORT A LA SALLE JOSE MEIFFRET

Avis du bureau : FAVORABLE

Un marché de transport des élèves du collège de Genlis à la salle José Meiffret a été signé en 2012 pour 24 mois avec une reconduction possible sur 12 mois.

Il est proposé de reconduire ce marché pour 12 mois c'est-à-dire pour l'année scolaire 2014-2015.

Le coût de cette reconduction est de 9118.80 € HT.

Le Conseil Communautaire, par 38 voix pour et 1 abstention accepte la reconduction du marché pour une durée de 1 an.

Entrée dans la salle du conseil de Monsieur Jacky PILLOT

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

POINT 10 : CREATION D'UN COMITE DE PILOTAGE POUR LA CONSTRUCTION DE NOUVEAUX LOCAUX

Par délibération en date du 12 Juin 2014, le conseil communautaire a validé une mission « programmatrice » pour la construction d'un bâtiment administratif et de 2 multi accueils petite enfance ».

Cette mission a été confiée à la société ACE BTP.

Cette mission se décompose en 3 phases :

- Etude comparative pour le choix des terrains
- Faisabilité économique et financière des projets
- Elaboration des programmes de l'opération

La réunion de lancement a eu lieu le 10 septembre 2014.

Le Président propose de créer un comité de pilotage composé des membres suivants :

- Les vice-présidents,
- L'ensemble des maires,
- La commission bâtiments
- Des partenaires (CAF, conseil général de Côte d'or, la directrice de la halte-garderie, l'association des paralysés de France, des techniciens de la communauté de communes ...)

Le comité de pilotage travaillera dans un premier temps sur le choix des terrains.

Le Président demande au conseil communautaire de lui donner délégation sur la possibilité de créer un comité restreint. En effet, dans le cadre de la mission du programmatrice, le planning des réunions auxquelles sera convié le comité de pilotage est soutenu (toutes les 3 semaines), il semble judicieux de créer un comité restreint qui participera à l'avancement de la mission du programmatrice. En tout état de cause, toutes les décisions majeures seront présentées pour validation au conseil communautaire.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- approuve la création du comité de pilotage dont la composition est mentionnée ci-dessus,
- délègue au Président la possibilité de créer un comité restreint.

POINT 11 : CESSION DES LOTS 4 ET 11 DU MARCHE DE TRANSPORTS PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

La société KEOLIS Bourgogne a fait part de son incapacité matérielle de réaliser les circuits 4 et 11 du marché de transports péri et extrascolaire. Elle proposait de sous-traiter ces 2 lots à TRANSDEV PAYS D'OR.

La sous-traitance à 100% n'étant pas autorisée par le code des marchés publics, KEOLIS peut céder ces 2 lots à TRANSDEV PAYS D'OR dans le cadre d'avenants.

Les conditions du contrat restent identiques.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer les avenants de cession de KEOLIS au profit de TRANSDEV PAYS D'OR.

INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

- **Bureau communautaire / bureau communautaire élargi (bureau communautaire + Tous les Maires)**

En complément du bureau communautaire, un bureau communautaire élargi est mis en place, il est composé des membres du bureau et de l'ensemble des maires du territoire.

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Bureau communautaire : présentation des dossiers à valider, positionnement de l'exécutif, engagements de nouvelles dépenses, gestion des affaires courantes, ...

Bureau communautaire élargi : présentation de la note de synthèse du conseil communautaire, présentation de tous dossiers ayant un impact sur la politique générale de l'EPCI, modification de compétences, élargissement des compétences, création / mutualisation de services administratifs

- **Mise en place de comptes rendus de bureaux**

Envoi d'une synthèse des débats et un relevé des décisions prises à l'ensemble des conseillers communautaires (titulaires + suppléants)

- **Mise en place de comptes rendus de commission**

Envoi d'une synthèse des débats et un relevé des avis pris dans chaque commission à l'ensemble des conseillers communautaires (titulaires + suppléants)

- **Point sur l'avancée du transfert de compétence extrascolaire et la mise en place des TAP**

La présentation sera faite lors de la séance

- **Présentation de la politique financière de la collectivité**

Vote du Budget Primitif (BP) en décembre, réalisation sur 2 exercices budgétaires

2014

- Présentation de la lettre de cadrage budgétaire lors de la séance de la commission finances de septembre
- Envoi de la lettre de cadrage budgétaire aux élus et aux services pour le 30 septembre au plus tard
- Dialogue budgétaire avec les élus et leur service au cours du mois d'octobre
- Arbitrage et Validation des budgets par le président au cours du mois de novembre
- Présentation des budgets des services lors de chaque commission respective de décembre
- Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) lors de la séance de la commission finances de décembre

2015

- Présentation du DOB lors de la séance du conseil communautaire de janvier
- Présentation du Budget Primitif (BP) (budget principal et budgets annexes) lors de la séance de la commission finances de janvier
- Vote du BP (budget principal et budgets annexes) lors de la séance du conseil communautaire de février
- Présentation des taux d'imposition lors de la séance de la commission finances de février
- Vote des taux d'imposition lors de la séance du conseil communautaire de mars
- Présentation du Budget Supplémentaire (BS), du Compte Administratif (CA) et du Compte de Gestion (CG) (budget principal et budgets annexes) lors de la séance de la commission finances de mai
- Vote du BS (budget principal et budgets annexes), du CA et du CG (budget principal et budgets annexes) en juin
- Présentation de la lettre de cadrage budgétaire lors de la séance de la commission finances de juin
- Envoi de la lettre de cadrage budgétaire aux élus et aux services pour le 30 juin au plus tard
- Dialogue budgétaire avec les élus et leur service au cours du mois de septembre
- Arbitrage et Validation des budgets par le président au cours du mois d'octobre
- Présentation des budgets des services lors de chaque commission respective de novembre
- Présentation du DOB en commission finances de novembre
- Présentation du DOB lors de la séance du conseil communautaire de décembre
- Présentation du BP (budget principal et budgets annexes) lors de la séance de la commission finances de décembre

- **2016**

- Vote du BP lors de la séance du conseil communautaire de janvier
- Présentation des taux d'imposition lors de la séance de la commission finances de février
- Vote des taux d'imposition lors de la séance du conseil communautaire de mars
- Présentation du BS (budget principal et budgets annexes), du CA et du CG (budget principal et budgets annexes) lors de la séance de la commission finances de mai

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - Impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-17h00

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 – www.plainedijonnaise.fr

- Vote du BS (budget principal et budgets annexes), du CA et du CG (budget principal et budgets annexes) en juin
- Présentation de la lettre de cadrage budgétaire lors de la séance de la commission finances de juin
- Envoi de la Lettre de cadrage budgétaire aux élus et aux services pour le 30 juin au plus tard
- Dialogue budgétaire avec les élus et leur service au cours du mois de septembre
- Arbitrage et Validation des budgets par le président au 30 septembre
- Présentation des budgets des services lors de chaque commission respective d'octobre (1ère quinzaine)
- Présentation du DOB en commission finances en octobre (2ème quinzaine)
- Présentation du DOB lors de la séance du conseil communautaire de novembre
- Présentation du BP (budget principal et budgets annexes) lors de la séance de la commission finances de novembre
- Vote du BP (budget principal et budgets annexes) lors de la séance du conseil communautaire de décembre

2017

- Présentation des taux d'imposition lors de la séance de la commission finances de février
- Vote des taux d'imposition lors de la séance du conseil communautaire de mars
- Présentation du BS (budget principal et budgets annexes), du CA et du CG (budget principal et budgets annexes) lors de la séance de la commission finances de mai
- Vote du BS (budget principal et budgets annexes), du CA et du CG (budget principal et budgets annexes) en juin
- Présentation de la lettre de cadrage budgétaire lors de la séance de la commission finances de juin
- Envoi de la Lettre de cadrage budgétaire aux élus et aux services pour le 30 juin au plus tard
- Dialogue budgétaire avec les élus et leur service au cours du mois de septembre
- Arbitrage et Validation des budgets par le président au 30 septembre
- Présentation des budgets des services lors de chaque commission respective d'octobre (1ère quinzaine)
- Présentation du DOB en commission finances en octobre (2ème quinzaine)
- Présentation du DOB lors de la séance du conseil communautaire de novembre
- Présentation du BP (budget principal et budgets annexes) lors de la séance de la commission finances de novembre
- Vote du BP (budget principal et budgets annexes) lors de la séance du conseil communautaire de décembre

21h05 départ de Messieurs François BIGEARD et Jacky LAPIERRE

• Point sur le fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage

Monsieur Gérard TREMOULET présente le bilan du 22 Mai 2013 au 30 Avril 2014

Ouverture de l'aire : 22 Mai 2013.

Configuration de l'aire :

- 8 emplacements de 2 places, dont un emplacement PMR (personne à mobilité réduite), chaque emplacement dispose d'un bloc sanitaire (douche, WC, un abri intégrant un bac à laver), d'un branchement eau, électricité et d'un étendoir à linge.
- Un local d'accueil occupé par le gardien.

Gestion, gardiennage, entretien :

La société SG2A HACIENDA assure la gestion et le gardiennage, une de ses filiales, la société SERCOL assure l'entretien.

Le gardien, Monsieur David LEJARLE est présent sur l'aire d'un lundi au vendredi et le samedi matin.

Taux d'occupation sur l'année : 48,39% équivalent à 34 familles pour 124 personnes.

Durée des séjours : 4,25% pour 45 jours.
 42,55% pour 8 à 15 jours

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Nombre total de nuitées depuis l'ouverture : 3098

Scolarisation : Enfants de 3 à 10 ans : 80%,
 Enfants de 11 ans à 16 ans 1%

Durant cette année, il y a eu pas mal d'incivilités :

- Dégradation de l'éclairage
- Peinture blanche projetée sur un bloc sanitaire
- Boite aux lettres vandalisée
- Poteau grillage à l'entrée tordu
- Dépôt d'ordures régulier devant l'entrée
- Vol d'une poubelle de 240 litres

Contentieux :

Une famille a posé des problèmes non-paiement, une autre famille (personne isolée) a quitté l'aire précipitamment en laissant sa caravane sur l'aire.

Deux familles sont très mécontentes du refus de les accueillir de nouveau.

Elles avaient laissées les sanitaires dans un état déplorable. Elles ont menacé le gardien.

Doléances des voyageurs

- Ils trouvent que le tarif des fluides est trop élevé.
- Ils signalent que l'eau des sanitaires sur certains sites reste gratuite. Payer pour tirer la chasse d'eau les amène à aller dans les buissons pour faire leurs besoins !!!
- Les résidents de plus de 65 ans demandent une réduction.
- Le sol en ciment brut n'est pas apprécié et laisse des traces dans les caravanes.

Demande de nouveaux équipements par les usagers:

- Un emplacement pour déposer de la ferraille.
- Des tables et bancs de détente
- Une aire de jeux pour les enfants

Rappel des tarifs

- Cauton 75 €
- Droit de stationnement 2,40 € par jour et par famille
- EDF : 0,15€ le KWH
- Eau : 3,51€ le m³

Soutien financier :

Dans le cadre d'une convention signée avec l'Etat, une aide est versée à hauteur de 132,45€/mois/place
Soit pour 2014 : 25 430,40€

Pour être éligible à cette aide, l'aire doit être aménagée, entretenue et faire l'objet d'un gardiennage.

Bilan financier pour une année :

Compte tenu des dépenses de fonctionnement et de l'aide perçue, le coût à la charge de la Communauté de Communes sera de 42 000 € environ pour 2014.

• **Calendrier de présentation des équipes pédagogiques aux familles**

Lundi 8 Septembre : **IZIER** de 18h30 à 19h30 salle des fêtes

Mardi 9 Septembre : **BESSEY** de 19h à 20h salle des fêtes

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Communauté de Communes de la **Plaine Dijonnaise** - Impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-17h00

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 – www.plainedijonnaise.fr

Vendredi 12 septembre : **AISEREY** de 19h à 20h salle des fêtes
Lundi 15 Septembre : **THOREY** de 18h30 à 19h30 salle des fêtes
Mardi 16 Septembre : **ROUVRES** de 18h30 à 19h30
Jeudi 18 Septembre : **LONGECOURT** de 18h30 à 19h30
Vendredi 19 Septembre : **IZEURE** de 18h45 à 19h45 salle polyvalente
Lundi 22 Septembre : **GENLIS** (Prévert/PB) de 19h à 20h Espace Coluche
Mardi 23 Septembre : **GENLIS** (La chênaie/Jules ferry) de 19h à 20h
Vendredi 26 Septembre : **LONGCHAMP** de 18h30 à 19h30 salle des fêtes
Lundi 29 Septembre : **LONGEAULT** de 18h30 à 19h30
Mardi 30 Septembre : **MARLIENS** de 19h à 20h salle des fêtes
Vendredi 3 Octobre : **FAUVERNEY** de 18h30 à 19h30 salle de conseil
Lundi 6 Octobre : **COLLONGES** de 18h30 à 19h30 salle des fêtes
Mardi 7 Octobre : **CESSEY** 18h30 à 19h30 salle des fêtes
Vendredi 10 Octobre : **TART LE HAUT** de 18h30 19h30 salle des fêtes
Lundi 17 Octobre : **PLUVAULT** de 18h30 à 19h30 salle des fêtes
Mardi 14 Octobre : **VARANGES** de 19h à 20h salle de fêtes

- **Visite des bâtiments mis à disposition par la commission bâtiments**

Un sous-groupe composé de membres de la commission bâtiments effectuera la visite des locaux mis à disposition par les communes afin d'établir un état des lieux.

Le planning des visites est le suivant :

17 septembre	AISEREY BESSEY-LES-CITEAUX IZEURE
24 septembre	LONGECOURT-EN-PLAINE THOREY-EN-PLAINE
1 ^{er} octobre	IZIER CESSEY-SUR-TILLE LONGCHAMP
8 octobre	COLLONGES-LES-PREMIÈRES LONGEAULT PLUVAULT
15 octobre	TART-LE-HAUT VARANGES FAUVERNEY
22 octobre	GENLIS

QUESTIONS DIVERSES

Le Président expose qu'une réunion avec les secrétaires de mairie est organisée le 2 octobre 2014, Monsieur PRIN, trésorier interviendra en première partie de réunion.

Monsieur Vincent CROUZIER demande que soit transmise à l'ensemble des élus communautaires la liste des agents périscolaires de chaque accueil.

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Monsieur Luc JOLIET, en qualité de vice-Président du SCOT, demande à chaque conseiller de lui faire part des dossiers qui pourraient être évoqués lors de la réunion du SCOT du 16 septembre 2014.

Monsieur Jacques PROST fait part d'une rencontre sur l'amélioration de l'habitat, organisée par le PACT Côte d'Or, le 24 octobre à 18h30 à Longchamp.

Monsieur Daniel CHETTA rappelle que les dossiers de demande de subventions au titre de la DETR 2015 doivent être déposés avant le 31 janvier 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

Le Secrétaire de séance,

Le Président de séance,

Original signé

Original signé

Patrice ESPINOSA

Vice-président en charge de l'Enfance, des Jeunes,
du Périscolaire et de l'Extrascolaire
Maire d'IZIER

Hubert SAUVAIN

Président de la Communauté de Communes de la
Plaine Dijonnaise
Maire de ROUVRES-EN-PLAINE